

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DEL2024_69

**Objet : Octroi d'une subvention à
l'association Service de
remplacement des Bouches-du-
Rhône**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).
Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).
Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. Yves PICARDA

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que l'association Service de remplacement des Bouches-du-Rhône, reconnue d'utilité sociale, permet le remplacement des exploitants agricoles non-salariés par la mise à disposition de personnel formé, lorsqu'ils doivent s'absenter dans le cadre de mandats professionnels, ou qu'ils sont dans l'incapacité momentanée de travailler pour maternité, maladie/accident ou qu'ils s'absentent pour congés ou suivi d'une formation.

En 2023, 172 journées de remplacement ont été mises en place sur Terre de Provence au bénéfice de 7 exploitants. 8 agents de remplacement vivent sur le territoire de Terre de Provence et ont pu bénéficier de 16 contrats de travail.

Le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône sollicite, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 5 000 €.

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre de leur action de remplacement des exploitants agricoles.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir l'action du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône sur son territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône, pour l'exercice 2024, pour leur action de remplacement des exploitants agricoles.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

